



**Discours de M. Jean-Pierre BEL,
Président du Sénat**

**CONGRÈS DE L'ANEM
Jeudi 17 octobre 2013**

Madame la Présidente de l'ANEM,
(Frédérique Massat)
Monsieur le Secrétaire général,
(Laurent Wauquiez)
Mesdames et messieurs les élus de la montagne,

Je tiens à adresser mes premiers mots à nos hôtes, Michel Pélieu, le Président du Conseil général des Hautes Pyrénées et Michel Aubry, le maire de la commune de Cauterets.
Je vous remercie très sincèrement pour votre accueil en dépit des difficultés que vous traversez.
Je sais que vous avez été durement touchés par les inondations des 17-18-19 juin derniers qui ont d'ailleurs coûté la vie à plusieurs personnes.

Je me suis rendu dans les départements sinistrés en juillet et j'ai pu constater à quel point la situation était délicate pour les populations, pour les acteurs économiques du tourisme et du secteur agricole et pour les élus locaux.

[Face à l'ampleur du sinistre, j'avais d'ailleurs décidé de mobiliser rapidement et de façon exceptionnelle, une enveloppe de 200 000 euros sur la dotation institutionnelle du Sénat afin d'aider les communes à mener à bien les investissements urgents. Cet effort de solidarité était selon moi nécessaire.]

Des infrastructures indispensables ont été touchées. Les travaux de reconstruction continuent, nous nous en sommes rendus compte en venant, mais beaucoup a déjà été fait et je tiens à vous en féliciter.

Je veux donc avant tout vous remercier de ne pas avoir renoncé à recevoir le congrès de l'ANEM et sachez que nous sommes tous solidaires de vos difficultés.

Nous le savons les territoires de montagne sont des espaces à hauts risques naturels, qu'il s'agisse des chutes de pierre, des glissements de terrain, des avalanches, des feux de forêt, des crues exceptionnelles...

Nous devons vivre avec, mais nous devons aussi avoir conscience que le changement climatique qui est à l'œuvre va vraisemblablement accentuer ces phénomènes naturels extrêmes.

Ainsi, même s'il faut reconnaître que les montagnards ont déjà une culture du risque assez développée, il nous faut sans cesse améliorer nos outils de gestion et de prévention des risques naturels et à chaque fois tirer des leçons de ces événements tragiques.

Mesdames, Messieurs, sachez que je suis très heureux d'intervenir en ouverture de ce 29^{ème} congrès des élus de la Montagne.

Comme vous le savez, je suis moi-même un élu de la montagne, un élu de l'Ariège et donc un représentant des Pyrénées ariégeoises et je m'emploie en tant que Président du Sénat à améliorer la prise en compte de la diversité des territoires dans les différentes politiques publiques.

Je tiens d'ailleurs à saluer votre mobilisation constante et efficace sur tous les sujets qui intéressent la montagne. Et ces sujets sont nombreux, puisque par définition les problématiques et spécificités de la montagne doivent irriguer - ou devraient irriguer - la plupart des champs de l'action publique : la politique agricole, la politique forestière, la politique des transports, la politique énergétique, et la politique culturelle...

Votre vigilance au quotidien permet de rappeler l'engagement de notre République, cet engagement, inscrit dans la loi montagne de 1985, de soutenir un développement global, équitable et durable de la montagne.

Elle correspond aussi à la logique ascendante inscrite dans la loi qui veut que la dynamique de progrès soit initiée et maîtrisée par les populations de montagne et appuyée par la collectivité nationale.

Avec l'installation du nouveau Conseil national de la montagne le 29 avril dernier à Foix sous la présidence du Premier ministre et en présence de plusieurs ministres, il s'agissait de relancer une dynamique et un mode de gouvernance original, dans lequel les élus de la montagne et l'ANEM ont un rôle clef à jouer.

Toutes mes félicitations d'ailleurs à Joël Giraud qui a été élu président de la commission permanente du CNM.

Pour les acteurs de la montagne, j'estime que c'est une chance de disposer d'une telle instance consultative, placée sous la présidence du Premier ministre, et dont le rôle est de promouvoir le développement, l'aménagement, la protection de la montagne et de faciliter par ses avis et ses propositions la coordination des politiques publiques dans les zones de montagne.

Lors de son discours devant le CNM, le Premier ministre a souligné son attachement à la loi montagne, qu'il a qualifiée de « loi fondamentale ». Il a rappelé l'exigence qui incombe aux autorités publiques de préserver le patrimoine exceptionnel que constituent nos massifs montagneux, mais aussi de le développer, de l'animer.

Comme lui et comme vous, je suis convaincu que la montagne a une carte majeure à jouer pour la compétitivité de notre pays et pour l'emploi.

Mais pour exploiter les atouts dont nous disposons et encourager l'esprit d'innovation, il faut maintenir des services de qualité, poursuivre le désenclavement, réduire la fracture numérique, faciliter l'accès des PME à la formation et aux services, préserver l'agriculture de montagne, impulser le développement forestier...

Je sais que beaucoup d'acteurs de la montagne estiment qu'il serait utile de réviser ou d'actualiser la loi montagne.

A l'heure où nous appelons tous de nos vœux une modernisation de l'action publique ainsi qu'une simplification des procédures et des cadres réglementaires, il faut selon moi être vigilant sur cette question et prendre le temps de la réflexion.

Même si certains en ont dressé un bilan très critique, j'estime que la loi montagne a permis des avancées majeures dans un Etat que l'on pouvait qualifier de jacobin : reconnaissance de l'identité montagnarde et mise en œuvre d'une politique à l'échelle des massifs, préservation de l'agriculture de montagne, développement maîtrisé de l'économie touristique, protection des espaces naturels sensibles ...

Il est vrai que tous les objectifs de la loi montagne ne sont pas encore atteints.

Nous avons encore du travail concernant le développement économique local des zones de montagne, l'adaptation territoriale des normes ou la protection du patrimoine naturel.

Mais est-ce que cela nécessite une nouvelle loi, une révision de la loi montagne ou plutôt une mobilisation de tous les instants sur toutes les problématiques, comme l'ANEM sait si bien le faire ?

Ainsi, pendant ce congrès, vous avez choisi de mettre l'accent sur 3 thèmes majeurs sur lesquels nous pouvons progresser et sur l'aspect innovant de la montagne :

- Le très haut débit
- Les énergies renouvelables
- La décentralisation

En ce qui concerne le premier thème, l'accès au numérique me paraît être une condition sine qua non du développement économique des différents territoires français et notamment des zones les plus reculées, comme les zones de montagne.

C'est une condition et c'est aussi une opportunité, car l'accès à Internet à très haut débit abolit les distances et réduit les handicaps naturels.

S'attaquer à la fracture numérique est donc un enjeu stratégique pour la France et une nécessité si nous voulons promouvoir un aménagement équilibré du territoire.

Avec le Plan très haut débit qui a été présenté, c'est l'Etat qui assurera le pilotage de cette politique d'aménagement numérique, en concertation avec les collectivités territoriales et les opérateurs privés. Cela permettra de rééquilibrer des rapports de force qui étaient plutôt défavorable aux collectivités rurales.

Pour ce qui est des options technologiques choisies, il est clair que dans un premier temps, il faudra s'adapter aux spécificités locales.

S'agissant des énergies renouvelables, j'aimerais tout d'abord souligner comme cela a été fait lors de la deuxième conférence environnementale que la transition écologique est une obligation mais aussi une chance pour notre pays.

C'est frappant quand on aborde la question énergétique, car le choix d'un nouveau mix énergétique et d'un développement des énergies renouvelables va favoriser les productions décentralisées d'énergie et donc le développement local.

Pour les territoires de montagnes, on pense à l'hydroélectricité, à la biomasse d'origine agricole ou forestière, à la méthanisation... Or, de ces territoires, les gisements inexploités sont énormes.

Ce débat viendra aussi confirmer que la diversité des territoires est un véritable levier de la transition écologique de notre société.

En matière de décentralisation, nous franchirons bientôt une nouvelle étape dans les relations Etat-Collectivités. Le premier des trois projets de loi a été adopté par le Sénat en deuxième lecture le 7 octobre et devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année 2013.

Cette première loi relative aux collectivités territoriales, qui est presque une loi-cadre, marquera la confiance de notre majorité dans la vitalité des territoires et dans leur capacité d'innovation, au service de l'emploi et de la croissance.

Elle renforce chacune des collectivités sur ses missions fondamentales (formation, développement

économique et transports structurants pour la région; solidarité entre les populations et les territoires pour les départements; services de proximité pour les communes et intercommunalités) tout en laissant aux territoires une liberté pour s'organiser et développer des coopérations nouvelles.

La spécificité de la montagne y est reconnue : les collectivités territoriales de montagne seront représentées au sein de la nouvelle conférence territoriale de l'action publique, créée au niveau régional pour favoriser la coordination entre les politiques des différentes collectivités. Les groupements d'intérêt public interrégionaux seront également autorité de gestion des fonds européens.

Cela touche directement la politique de la montagne puisque les GIP de massif montagneux sont déjà constitués.

Je sais que d'autres points vous préoccupent. D'abord, la renégociation des conventions interrégionales de massif. Le Premier ministre s'est engagé à ce qu'elle soit bien articulée pour la période 2014-2020 avec la nouvelle génération de contrats de projets Etats/régions.

Ensuite, les fonds européens. Je voudrais d'abord souligner que les accords financiers conclus sur la Politique agricole commune et sur la Politique de cohésion dans le cadre des perspectives financières européennes sont plutôt positifs pour la France.

C'est une première étape décisive pour avoir des moyens d'action sur les territoires.

Maintenant, il nous bien veiller à ce que dans le cadre de la gestion par les régions du FEDER, du FEADER et des 35 % du FSE et donc dans la définition des nouveaux programmes opérationnels européens, la dimension montagne trouve sa place et soit bien respectée, mais je crois que c'est plutôt bien parti.

Un mot avant de conclure sur les récents arbitrages du Président de la République concernant l'application nationale de la réforme de la PAC. Je sais que certains estiment que l'on aurait pu aller encore plus loin.

Pourtant les changements qui vont être mis en œuvre sont très importants et très positifs notamment pour l'agriculture de montagne et l'élevage.

Nous allons soutenir les productions animales avec l'augmentation des aides couplées, la nouvelle prime à la vache laitière, l'aide à l'engraissement et le développement de l'autonomie fourragère. Nous allons revaloriser l'indemnité compensatoire de handicap naturel.

Nous allons encourager l'installation des jeunes avec des aides supplémentaires.

Les crédits nécessaires seront aussi mobilisés pour la prévention et la gestion des risques et pour la modernisation des bâtiments d'élevage.

Après des années de tergiversation, nous allons enfin quitter le système des références historiques en France, qui entérinait une répartition inégale des aides entre agricultures et entre bassins de production. Il faut s'en féliciter !

Alors, il est vrai que l'on peut faire toujours plus.

Mais il faut être vigilant à ne pas dépasser le point de rupture qui conduirait à fragiliser davantage un secteur déjà en difficulté.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les élus de la montagne, je voulais vous parler de différentes initiatives et propositions qui marquent l'attachement des sénateurs à la dimension « montagne ».

- Tout d'abord concernant l'urbanisme, je sais que certaines dispositions du projet de loi pour l'accès au logement et pour un urbanisme rénové (PJJALUR) soulèvent quelques inquiétudes sur le terrain et notamment dans les zones de montagne.

Je veux parler du PLUI et donc du transfert automatique de la compétence urbanisme aux intercommunalités qui en zone de montagne pourrait se traduire par un gel des possibilités d'aménagement.

Je voulais vous rassurer sur ce point car au Sénat, il nous est apparu beaucoup plus cohérent de faire œuvre de pédagogie plutôt que d'autoritarisme sur ce sujet.

Nous estimons que l'intercommunalité qui réussit est une intercommunalité choisie.

Nous avons donc estimé que la compétence « urbanisme » pouvait être transférée aux intercommunalités, sauf si une minorité de blocage s'y opposait.

Et nous avons fixé la barre à 25 % des communes représentant 10 % de la population (alors qu'elle est actuellement à 1/3 des communes représentant 50 % de la population).

Cette proposition alternative des sénateurs adoptée en commission des affaires économiques et qui devrait être confirmée la semaine prochaine en séance, redonne le pouvoir de décision aux communes, y compris par rapport à la situation actuelle et ce, afin justement de prendre en compte la diversité des situations locales et notamment la dimension « montagne ».

- Je tenais à vous annoncer qu'à la demande du groupe socialiste, nous aurons un débat en séance le 7 novembre prochain sur la montagne, plus précisément sur l'aménagement du territoire, les problématiques foncières et le développement économique. Cela sera pour nous l'occasion de questionner la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur les actions qu'elle entend mener pour promouvoir un développement équilibré de la montagne.

- Par ailleurs, sachez que le groupe d'études du Sénat sur la montagne - et notamment son président le sénateur André Vairetto et la sénatrice Hélène Masson-Maret - travaille actuellement sur la mise en valeur de la protection du patrimoine naturel de la montagne. Nos collègues ont procédé à de nombreuses auditions et devraient faire des propositions début 2014.

Enfin, j'aimerais vous rappeler que j'ai moi-même veillé à ce que l'ensemble des communes classées en zone de revitalisation rurale depuis 2011 soient finalement maintenues dans ce classement.

J'estime que les ZRR permettent de soutenir le tissu économique et l'emploi dans les territoires ruraux et notamment dans les zones de montagne.

Une réforme du dispositif n'est envisageable que dans le cadre d'une véritable concertation avec les élus concernés et j'y veillerai.

Je vous remercie pour votre attention.

Je vous souhaite un bon congrès et de fructueux échanges sur les thématiques que vous avez mises à l'ordre du jour.